



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-173

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2024

Sommaire

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM

R28-2024-10-14-00010 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Seine-Maritime (mars 2024)?? (39 pages)

Page 3

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-10-14-00010

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de la
Seine-Maritime (mars 2024)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 6 juin 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

SCEA LANGLOIS VEGETAL
1, route de Grainville
76740 BRAMETOT

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **1 ha 29 a**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BRAMETOT	A192 - A195

Votre dossier est réputé complet à la date du 30 mai 2024 sous le numéro **7624-082**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

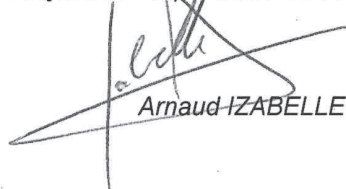
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 26 avril 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

SCEA PREUD'HOMME
Messieurs PREUD'HOMME Marc et Édouard
20, rue des Balsamines
76430 LA REMUÉE

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **17 ha 05 a 29**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
LA CERLANGUE	A15 – A740 – A1104 – A737
LA REMUEE	A1526 -A178 – A179 – A182 _ A183

Votre dossier est réputé complet à la date du 6 mars 2024 sous le numéro **7624-083**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 2 mai 2024

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

Messieurs les gérants
SCEA DES PINS
CHANGARNIER Arnaud
CHANGARNIER Pierre
31 rue du Prêche
76810 LUNERAY

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 7,52 ha, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
QUIBERVILLE	AE 662
SOTTEVILLE-SUR-MER	AB 142 – ZA 27 – ZL 17 – ZM 28
ST AUBIN-SUR-MER	ZB 6 – ZB 7
BLOSSEVILLE-SUR-MER	ZE 21

Votre dossier est réputé complet à la date du **20 mars 2024** sous le numéro **7624-092**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

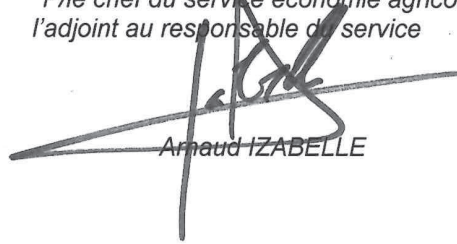
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 18 juin 2024

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

EARL BOULET
BOULET Emmanuel
BOULET Virginie
5 route de la Chapelle
76390 VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Monsieur

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation préalable d'exploiter, dans le cadre d'un agrandissement et l'installation de Madame BOULET Virginie, pour une superficie de **0,98 ha**, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
NEUVILLE-COPPEGUEULE	A 71

Votre dossier est réputé complet à la date du **28 mars 2023** sous le numéro **7624-171**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception (date du dossier réputé complet), vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 30 avril 2024

Monsieur VACANDARE Pierre
6, route de Mesnil Val
76470 LE TREPORT

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **6 ha 08 a 80**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
CRIEL SUR MER	ZK12 - ZN8

Votre dossier est réputé complet à la date du 20 mars 2024 sous le numéro **7624-088**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du **Recueil des Actes Administratifs régional**, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

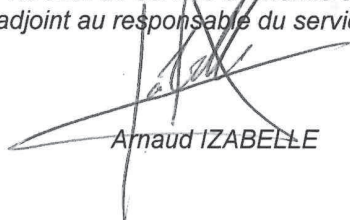
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11
Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 23 avril 2024

GAEC DU CHÂTEAU
Messieurs HIS Sébastien et Arnaud
Madame HIS Delphine
10, rue du Château
76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE

Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE
AR de complétude annule et remplace le courrier du 20 mars 2024

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **7 ha 61 a 26**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
SAINT NICOLAS DE LA TAILLE	B210 – B211 – B212 – B225 – B226 – B336 - B867

Votre dossier est réputé complet à la date du **26 février 2024** sous le numéro **7624-049**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du **Recueil des Actes Administratifs** régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

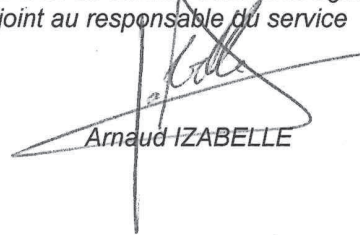
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 17 mai 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

GAEC BARBULEE
Monsieur BARBULEE Damien
Mesdames BARBULEE Lucie et Denise
109, chemin de la Ferme du Tronc
76480 DUCLAIR

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Mesdames, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **1 ha 53 a 90**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
SAINT PAER	ZR23

Votre dossier est réputé complet à la date du 20 mars 2024 sous le numéro **7624-096**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du **Recueil des Actes Administratifs régional**, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 17 mai 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

GAEC DE LA MARE AUX SAULES
M. et Mme DUMESNIL Quentin et Fabienne
576, rue Neuve
76210 NOINTOT

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **3 ha 04 a 95**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
NOINTOT	ZC3

Votre dossier est réputé complet à la date du 22 mars 2024 sous le numéro **7624-097**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 1^{er} juillet 2024

GAEC LOG CHAUVET
Messieurs CHAUVET Louis et Victor
Ferme de la Loge
75750 BUCHY

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **6 ha 44 a 37**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BUCHY	D43 – D45 – D48 - D320

Votre dossier est réputé complet à la date du **22 juin 2024** sous le numéro **7624-105**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*


Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/1



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 10 juin 2024

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

Madame et Messieurs les gérants
GAEC LECONTE
LECONTE Catherine, Ludovic
Sébastien et Valentin
4 chemin du moulin
TOURVILLE-LA-CHAPELLE
76630 PETIT-CAUX

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Messieurs

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation et de l'entrée de Monsieur LECONTE Valentin au sein du GAEC LECONTE avec mise à disposition de ses surfaces**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 171,12 ha, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
EU	D 47 - D 52 - D 106 - D 60 - D 56 - D 57 - D 63 - D 65 - D 24
MESNIL-REAUME	ZC 69 - ZC 5
BEAUCHAMPS	C 3
EMBREVILLE	C 374
DANCOURT	AE 168 - AE 170 - ZK 5
DOUVREND	A 69 - B 159 - A 67 - A 68 - A 71 - A 72 - A 73 - A 74 - A 76 - B 153 - B 156 - B 160 - B 140 - B 141 - B 154
ENVERMEU	B 137 - B 138
FOUCARMONT	ZC 12 - ZC 9
FRENOY-FOLNY	ZK 12 - ZK 27 - A 20 - A 23 - A 355
GRANDCOURT	AK 73 - AK 74 - AL 66 - AM 57 - ZC 4 - ZC 17 - ZD 1 - ZK 9 - ZK 10 - ZL 6 - ZL 7 - ZC 2 - ZC 3 - ZC 21 - ZC 22 - ZC 24
SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY	A 75

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

WANCHY-CAPVAL	AP 26
LES IFS	B 1

Votre dossier est réputé complet à la date du **28 mars 2024** sous le numéro **7624-099**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*


Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11
Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 23 avril 2024

Monsieur HIS Sébastien
GAEC DU CHÂTEAU
10, rue du Château
76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **0 ha 99 a 33**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
SAINT NICOLAS DE LA TAILLE	A697

Votre dossier est réputé complet à la date du **26 février 2024** sous le numéro **7624-049**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 3 mai 2024

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Monsieur BERTRAND Mathieu
848 rue du Château
76750 BOIS-HEROULT

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 12,26 ha, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
ERNEMONT-SUR-BUCHY	ZC 5 – ZA 1 – ZD 2

Votre dossier est réputé complet à la date du **27 mars 2024** sous le numéro **7624-098**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arraud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 24 juin 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Monsieur MERVEILLIE Damien
2475, route de Saint Saire
76440 SOMMERY

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles

Accusé Réception de Complétude annule et remplace le courrier du 26 avril 2024

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **11 ha 19 a 32**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
NEUFCHATEL EN BRAY	AD37 – AD77 - AD78
NEUVILLE FERRIERES	AB18 – ZA10 - ZA11

Votre dossier est réputé complet à la date du 14 mars 2024 sous le numéro **7624-084**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

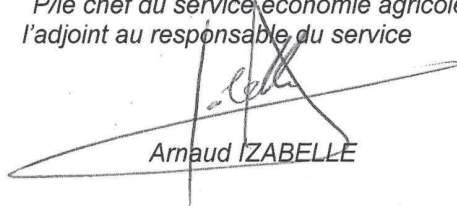
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11
Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 23 avril 2024

Madame BREEMEERSCH Pauline
SCEA CAUX PORCS
42, rue du hameau de la Fauque
BERMONVILLE
76640 TERRES DE CAUX

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation préalable d'exploiter, dans le cadre de votre **installation**, pour une superficie de **2 ha 25**, située sur :

COMMUNES	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BERMONVILLE	ZC64 - ZC25

Votre dossier est réputé complet à la date du **29 février 2024** sous le numéro **7624-060**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

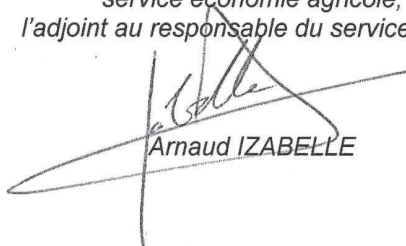
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer, P/le chef du
service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 7 juin 2024

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

EARL DEFRANCE
Monsieur DEFRANCE Charles
38 rue Renaud Fourdrin
80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 3,97 ha, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
EU	A 499 – A 532 – A 58 – A 250 – AK 215 – AK 248

Votre dossier est réputé complet à la date du **12 mars 2024** sous le numéro **7624-118**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 23 avril 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Madame DE COLNET Pauline
SCEA DES PEUPLIERS
5, route de Sept Meules
76630 AVESNES EN VAL

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation préalable d'exploiter, dans le cadre de votre **installation**, pour une superficie de **0 ha 37 a 60**, située sur :

COMMUNES	RÉFÉRENCES CADASTRALES
FRESNOY FOLNY	ZH5

Votre dossier est réputé complet à la date du **1^{er} mars 2024** sous le numéro **7624-061**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

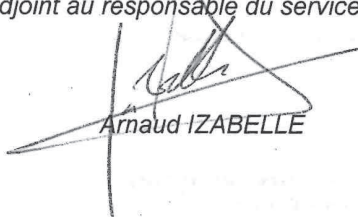
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 26 avril 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Monsieur DEVE Antoine
SCEA FERME DE BEAUTOT
482, rue Fleurie
76760 YERVILLE

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSÉ RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation préalable d'exploiter, dans le cadre de la constitution de la SCEA DE BEAUTOT et de votre installation au sein de la SCEA, pour une superficie de **79 ha 01**, située sur :

COMMUNES	RÉFÉRENCES CADASTRALES
CRIQUETOT SUR OUVILLE	ZC26
GREMONVILLE	ZD06
VIBOUF	B452 – ZC28 – ZC45 – ZC27 – ZC67 – ZC70 – ZC14

Votre dossier est réputé complet à la date du **14 mars 2024** sous le numéro **7624-085**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

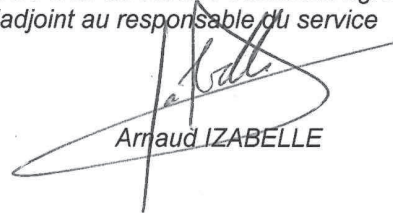
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 23 avril 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

EARL DU RACLON
Monsieur DOUILLET Jean Philippe
979, rue de la Beuglerie
76360 BOUVILLE

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **4 ha 84 a 48**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BOUVILLE	ZL7

Votre dossier est réputé complet à la date du 5 mars 2024 sous le numéro **7624-081**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du **Recueil des Actes Administratifs régional**, la publication de cet **Accusé Réception** qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Rouen, le 29 avril 2024

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

EARL DU VERT TILLEUL
Messieurs VERRAES Stéphane, CUVILLIER
Christophe et LEVEQUE Julien
Mesdames VERRAES Marie Paule et Mathilde
5 le Grand Hattehoule
76270 MESNIERES EN BRAY

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement et l'installation de 2 jeunes agriculteurs (Mme VERRAES Mathilde et M. CUVILLIER Christopher) et l'entrée au sein de l'EARL de M. LEVEQUE Julien, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 131 ha 13 a, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BULLY	AC1
FRESLES	AI33 – AI34 – AI8 – AK20 – AK26 – AD0024 – AD29 – AD37 – AD38 – AI2 – AI3 – AH3 – AH5 – AH6 – AH7 – AI6 - AI7 – AI65 – AI73 – AI24 – AI29 AI74 – AL37 – AL38 – AL122
MESNIERES EN BRAY	ZE7
FREULLEVILLE	ZB19
OSMOY SAINT VALERY	ZB5 – C321 – D173 – C495 – ZH11 – D174 – D175 – ZC22 – C406 - ZC56

Votre dossier est réputé complet à la date du 12 mars 2024 sous le numéro **7624-086**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Vous pourrez consulter sur le site du **Recueil des Actes Administratifs** régional, la publication de cet **Accusé Réception** qui fera foi de cette autorisation tacite :

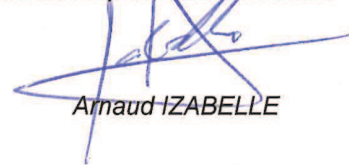
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

2/2



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Lucile CHEVAL
Tél : 02 76 78 35 10

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 19 avril 2024

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

EARL CORNILLOT
CORNILLOT Valentin
10 rue de la Claire Haie
76710 BOSC-GUERARD-SAINT-ADRIEN

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 3,50 ha, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
HOUPEVILLE	AD 06 (p)

Votre dossier est réputé complet à la date du **1 mars 2024** sous le numéro **7624-058**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

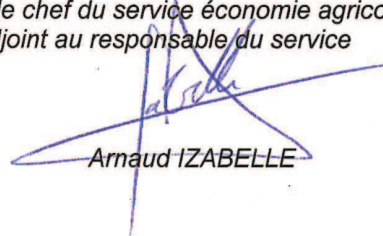
Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

1/2

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Véronique LEDUC
Tél : 02 76 78 35 11

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 7 juin 2024

SCEA DE LA GALANTIERE
Monsieur PARIS Frédéric
466, Route de Mauny
76190 VALLIQERVILLE

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, **dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation**, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **17 ha 36 a 59**, située sur

COMMUNE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
ANNOUVILLE VILMESNIL	ZA5 - ZA13

Votre dossier est réputé complet à la date du 20 mars 2024 sous le numéro **7624-089**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service*



Arnaud IZABELLE

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)